



**DECISION PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS
ET DE COLUMBARIUMS CINQUANTENAIRES,
TRENTENAIRES ET TEMPORAIRES DE QUINZE ANS
AUX CIMETIÈRES EST, NORD, OUEST**

Service Vie Citoyenne
Réglementation Funéraire
Affaire suivie par Frédérique VARLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250306-DEC_2025_62-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Décision n° 2025- 62

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213 - 9, L.2223 -15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 portant création d'un nouvel ossuaire au cimetière Est,

Vu l'arrêté municipal n° 2008-944 du 13 juin 2008 fixant le règlement des cimetières, modifié par l'arrêté n° 2010-2126 du 27 octobre 2010,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu la décision n°2022-88 du 9 mars 2022 portant désaffectation des concessions et des cases de columbariums cinquantenaires acquises du 1^{er} janvier 1972 au 31 décembre 1972, trentenaires acquises du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1992 et temporaires de quinze ans acquises du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 aux cimetières EST à SALLAUMINES et OUEST et NORD à LENS,

Considérant que le délai de deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle les terrains ou les cases de columbarium ont été concédés est arrivé à expiration,

Considérant que les recherches concernant les ayants cause sont restées vaines, ou que les concessionnaires ou les héritiers ont manifesté leur intention de ne pas renouveler les concessions,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les concessions et cases de columbarium cinquantenaires, trentenaires et temporaires suivantes sont considérées comme en état de reprise :

- **Cimetière Est :**

Section A2	n°37	échéance :	16.02.2022 dévolue à M. HAROK Emile
Section A4	n°48	échéance :	19.03.2022 dévolue à M. OLIVIER Michel
Section A4	n°60	échéance :	18.06.2022 dévolue à M. DE BRUYN Henri
Section A6	n°23	échéance :	31.05.2022 dévolue à M. DUCATEL Géry
Section B	n°127	échéance :	26.02.2022 dévolue à M. LEFEBVRE Henri
Section B	n°266	échéance :	26.02.2022 dévolue à M. GAUTHIER Daniel et Mme BOIN Christelle
Section C2	n°9	échéance :	23.04.2022 dévolue à M. BONTEMPS Pierre et Mme DERACHE Yvette
Section D	n°61	échéance :	21.07.2022 dévolue à Mme LALOUX épouse LECNIK Maria
Section D	n°124	échéance :	23.11.2022 dévolue à Mme JELNIKAR veuve SINKOVEC Yvonne
Section D	n°139	échéance :	06.02.2022 dévolue à M. DENIS François
Section D	n°167	échéance :	25.05.2022 dévolue à Mme SITARZ veuve KRYTZLER Julia
Section D	n°168	échéance :	14.09.2022 dévolue à Mme JEROME veuve VILLET Imelda
Section D	n°185	échéance :	30.10.2022 dévolue à Mme MEURICE veuve PAUL Marie
Section D	n°187	échéance :	21.12.2022 dévolue à Mme FLAMENT veuve HERBEZ Julienne
Section D	n°196	échéance :	03.07.2022 dévolue à Mme LEONARD veuve MANIER Georgina
Section D	n°199	échéance :	26.06.2022 dévolue à Mme DUMENIL veuve DESCHARLES Madeleine
Section D	n°273	échéance :	08.10.2022 dévolue à Mme RIMETZ veuve DUPONT Marguerite
Section D	n°354	échéance :	24.04.2022 dévolue à Mme CLABAUT veuve FONTAINE Adrienne
Section D2	n°28	échéance :	02.07.2022 dévolue à M. QUENOY Jean-Marie
Section F	n°27	échéance :	04.10.2022 dévolue à M. DEFONTAINE Lucien
Section F1	n°48	échéance :	18.10.2022 dévolue à M. BREVIERE Henri
Section F1	n°60	échéance :	07.12.2022 dévolue à M. MOUVEAU Julien
Section F2	n°141	échéance :	03.10.2022 dévolue à M. VANHOVE Roger
Section G	n°3	échéance :	11.03.2022 dévolue à M. LUCAS Roland
Section G	n°20	échéance :	09.04.2022 dévolue à M. BOUTRY Germain et Mme BRASSART Marie
Section H	n°81	échéance :	10.09.2022 dévolue à M. LECOCQ Edmond
Section H	n°129	échéance :	22.05.2022 dévolue à M. BUDNIEWSKI Thadé
Section H	n°208	échéance :	18.11.2022 dévolue à M. AIGNERELLE Marcel

Cimetière Ouest:

Section A2	n°73 B	échéance :	21.05.2022 dévolue à Mme VANHOUTTE épouse PAUCHET Lucienne
Section A2	n°143	échéance :	24.07.2022 dévolue à M. INABNIT Georges
Section A2	n°152	échéance :	12.11.2022 dévolue à Mme FRIEDEL veuve SEVRETTE Anna
Section D1	n°7	échéance :	16.03.2022 dévolue à Mme MONCHECOURT épouse PIERREUSE Marie
Section E	n°203	échéance :	20.08.2022 dévolue à Mme CAMBIEN veuve BACQUET Germaine

• Cimetière Nord :

Section A1	n°70	échéance :	15.03.2022 dévolue à Mme DOOMS veuve VANDEVYVER Jeanne
Section A1	n°269 B	échéance :	14.01.2022 dévolue à Mme RENONCOURT veuve DEGALEZ Gilberte
Section A1	n°287	échéance :	18.10.2022 dévolue à Mme DELAVAL veuve BELVAL Augustine
Section A2	n°20	échéance :	03.04.2022 dévolue à M. PICCOLO Ciro
Section A2	n°97	échéance :	18.10.2022 dévolue à Mme JACQUET épouse PLIEZ Paulette
Section A2	n°109	échéance :	15.12.2022 dévolue à M. PETROL Jean
Section A2	n°111	échéance :	04.10.2022 dévolue à M. BOMSKI Jean
Section B2	n°74	échéance :	20.07.2022 dévolue à Mme MADES veuve MARQUIS Alice
Section B3	n°49	échéance :	23.05.2022 dévolue à M. NAJDEK Gérard et Mme MAGALHAES Martine
Section B3	n°64 B	échéance :	22.12.2022 dévolue à M. DUBOIS Aimé
Section B3	n°108	échéance :	02.06.2022 dévolue à M. RAY Henri
Section C2	n°72	échéance :	02.03.2022 dévolue à Mme BOUVAERE Marie-Madeleine
Section C3	n°95	échéance :	25.04.2022 dévolue à M. CELLIER Henri
Section G	n°51	échéance :	08.10.2022 dévolue à M. SNIADY Louis
Section G	n°65	échéance :	21.01.2022 dévolue à Mme CHEVALIER veuve LOUCHEZ Paule
Section H	n°172	échéance :	19.07.2022 dévolue à Mme GUERREIRO veuve ROCHE Elisa
Section H	n°234	échéance :	08.01.2022 dévolue à Mme MINNE veuve CLOWEZ Marie-Alice
Section H	n°277	échéance :	23.05.2022 dévolue à Mme DESPRET Lucienne
Section K	n°298	échéance :	11.03.2022 dévolue à Mme DELGRANGE épouse ROSZYK Marguerite
Section K	n°327	échéance :	19.03.2022 dévolue à Mme VAN WORMOUT épouse RYCKAERT Jeanne
Section K	n°328	échéance :	19.03.2022 dévolue à M. FERNANDES FRANCO Joseph
Section K	n°342	échéance :	20.07.2022 dévolue à Mme VERQUERRE Catherine
Section L	n°31	échéance :	19.06.2022 dévolue à Mme LOUDADSI Sihame
Section L	n°32	échéance :	19.06.2022 dévolue à M. EL IDRISSE Miloud et Mme ADLI Noura
Section M	n°30	échéance :	07.03.2022 dévolue à M. TOURTOIS Lucien
Section M	n°31	échéance :	03.07.2022 dévolue à LAINE Serge
COL	n°1/2/7	échéance :	16.11.2022 dévolue à Mme DE CLERCQ veuve VERRON Nicole

Article 2 : Les restes des corps inhumés dans ces concessions seront en tant que de besoin, recueillis et suivant le cas, portés en crémation puis déposés dans l'ossuaire du cimetière Est prévu à cet effet, ainsi que les urnes contenues dans les cases de columbarium.

Article 3 : La présente décision sera affichée en l'Hôtel de Ville et à l'entrée de chaque cimetière pendant un délai de deux mois et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens www.villedelens.fr.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

Article 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS, le 6 mars 2025



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AU MAIRE,

Fatima AIT CHIKHEBBIH